

ciale de retraite au montant de \$8,000 à la place d'un congé pour maladie et retraite, payable en versements mensuels durant la première année de sa retraite; pourvu que nonobstant cette allocation toutes les clauses de ladite loi s'appliquent pour toutes fins à lui-même et à sa famille comme si cette allocation n'était pas accordée, excepté que l'allocation de pension accordée par ladite loi devra être calculée sur la base de sept dixièmes de \$8,000, et que les versements sur cette pension ne devront commencer que le 1er avril 1926, et que tous les paiements à faire à la veuve ou à ses enfants, en vertu de ladite loi devant dans tous les cas être calculée sur la base de ladite allocation de pension de sept dixièmes de \$8,000..

347	Pour payer les frais de la représentation à Genève, y compris le salaire, au taux de \$6,000 par année, de W. A. Riddel, Ph.D., conseil pour le Canada auprès de la Société des Nations, nonobstant les dispositions et règlements de la Loi du service civil et ses amendements.	8,000 00
348	Pour la réception de l'Union interparlementaire pour la paix	10,000 00

IX—MINISTERE DE LA SANTE

75	Laboratoire d'Hygiène.	5,000 00
----	--------------------------------	----------

X—PENSIONS

77	Mme Wm. McDougall.	1,200 00
83	Pension à Mary E. Fuller.	600 00
84	Pension à Madame Fabre.	1,000 00
85	Pension à Mme Mary L. Campbell.	500 00
86	Pension aux sœurs non mariées de feu le col. Harry Baker, député.	700 00
87	Pension à Mlle Nellie Hopkinson.	720 00
88	Pension à Jas. Elliott.	672 00
89	Pension à Alice Morson Smith.	600 00
90	Annuité au Dr F. G. Banting.	7,500 00

III—GOUVERNEMENT CIVIL

12	Commission du Service Civil—	
	Salaires.	192,455 00
	Dépense casuelle.	50,000 00
30	Archives publiques—	
	Appointements.	61,280 00
	Dépense casuelle.	15,000 00

BUDGET SUPPLEMENTAIRE

(Plein montant des sommes ci-dessous)

GOUVERNEMENT CIVIL—TRAITEMENTS

	Commission du Service Civil—	
387	Pour traitement d'un commis senior pendant trois mois, à \$125 par mois.	375 00
	Pour traitement d'un commis-classeur pendant neuf mois, à \$105 par mois.	945 00
	Bureau du Haut Commissaire—	
388	Dépenses casuelles—Crédit supplémentaire.	10,000 00